

ANNEXE 1 : BASE DOCUMENTAIRE

1. SUR LE CORPUS REGLEMENTAIRE

Relatif à la gestion de crise : instruction du 12/04/2017 relative au renforcement des mesures de sécurité et de gestion de crise applicables dans les écoles et les établissements scolaires
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=115583

Relatif aux risques majeurs : circulaire n° 2015-205 du 25-11-2015 relative au Plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=95837

2. SUR LES GUIDES DE BONNES PRATIQUES

Pour tout établissement (mesures générales de vigilance, de prévention et de protection) :
<http://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste>

Pour les écoles et établissements scolaires :

<http://www.sgdsn.gouv.fr/uploads/2017/02/guide-chefs-etablissements.pdf>

Pour les établissements du supérieur et de la recherche :

<http://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate/guide-a-destination-des-presidents-duniversite-des-directeurs-detablissement-denseignement-superieur-et-des-referents-defense-et-securite/>

A destination des structures d'accueil recevant des mineurs à caractère éducatif (ACM) :

<http://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate/guide-pratique-a-destination-des-organiseurs-des-directeurs-des-animateurs-en-charge-daccueils-collectifs-de-mineurs-a-caractere-educatif/>

Guide des bonnes pratiques de sécurisation d'un évènement de voie publique, produit par le ministère de l'intérieur :

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Securisation-des-evenements-de-voie-publique>

3. SUR LES GUIDES POUR LA SECURISATION DES INFRASTRUCTURES DE L'EDUCATION NATIONALE

Guide d'élaboration du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS), accompagné de 9 fiches :
<http://eduscol.education.fr/cid47599/une-approche-globale.html>

Aide au diagnostic de mise en sûreté de l'école ou de l'établissement scolaire :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/PPMS/25/5/Aide_au_diagnostic_de_mise_en_surete_766255.pdf

4. SUR LA PROCEDURE DE SIGNALEMENT DE COMPORTEMENT INAPROPRIE

Signalement via le centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation (CNAPR) : N° vert : 0 800 005 696

<https://www.interieur.gouv.fr/Dispositif-de-lutte-contre-les-filieres-djihadistes/Assistance-aux-familles-et-prevention-de-la-radicalisation-violente/Votre-signalement>